



## **OSISKO FAIT L'ACQUISITION D'UN FLUX ARGENTIFÈRE SUR LA MINE DE CUIVRE GIBRALTAR DE TASEKO SITUÉE AU CANADA**

**(Montréal, 27 février 2017)** Redevances Aurifères Osisko Ltée (la « Société » ou « Osisko ») (TSX & NYSE : OR) a le plaisir d'annoncer qu'elle a accepté d'acquérir un flux argentifère lié à l'argent (Ag) produit à la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), située en Colombie-Britannique, au Canada, de Gibraltar Mines Ltd. (« Gibco »), une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »). Osisko va payer à Taseko 33 millions de dollars US en espèces pour le flux argentifère. De plus, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 \$US par once d'argent livrée.

Sean Roosen, président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, a commenté : « Osisko est heureuse de s'associer à Taseko sur la mine Gibraltar afin de créer notre premier flux argentifère. Notre entente avec Taseko renforce et diversifie notre portefeuille canadien par l'ajout d'un actif à longue durée de vie, géré par un opérateur ayant fait ses preuves, qui sera immédiatement reutilisé pour notre portefeuille d'actifs. Cet investissement fournit également aux actionnaires d'Osisko une exposition à l'argent (Ag) à prix fixe sur de multiples cycles avec un potentiel de croissance lié à l'exploration et à l'expansion du projet. »

Russel Hallbauer, président et chef de la direction de Taseko, a commenté : « Nous sommes très heureux de notre entente avec Osisko sur cette transaction, un partenariat avec un groupe devenu une société de redevances et flux de métaux précieux de calibre mondial en très peu de temps. Nous envisageons une relation d'affaires prospère et à long terme. »

### **FAITS SAILLANTS DE LA TRANSACTION**

#### **Contribue au portefeuille d'actifs de grande qualité d'Osisko**

- Osisko a accepté d'acquérir la portion de Taseko de 75 % de la production d'argent (Ag) payable issu de la mine Gibraltar, jusqu'à la livraison de 5,9 millions d'onces d'argent, et 35 % de la portion de production d'argent payable de Taseko par la suite.
- Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord. La production annuelle moyenne sur la durée de vie de la mine Gibraltar est d'environ 140 millions de livres (« lb ») de cuivre et 2,5 millions de lb de molybdène. Avec d'importantes réserves de 3,2 milliards de lb de cuivre récupérable et 58 millions de lb de molybdène, la durée de vie estimée du projet est de 23 années (réserves prouvées et probables en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016).
- Avec l'ajout du flux argentifère Gibraltar, la production 2017 d'Osisko devrait provenir de mines exclusivement situées au Canada, une juridiction minière de premier plan et à faibles risques.

#### **Production et flux de trésorerie immédiats**

- L'acquisition augmente immédiatement la production d'Osisko et le profil des flux de trésorerie par une production annuelle d'argent envisagée d'environ 200 000 onces pour les 14 prochaines années, augmentant à une moyenne de 350 000 onces par année pour les années restantes du total des 23 années de durée de vie des réserves de Gibraltar.
- La livraison pour toute l'année 2017 est prévue : la date de prise d'effet du flux est le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Production à long terme et potentiel de croissance en exploration**

- Les réserves actuelles sont suffisantes afin de supporter les activités minières à Gibraltar jusqu'en 2039, avec un potentiel d'expansion, si les ressources actuelles mesurées et indiquées sont converties en réserves.
- Le 20 septembre 2016, Taseko a annoncé la découverte d'une nouvelle zone à haute teneur de cuivre-or-argent au nord-ouest du périmètre du *Extension Pit* à Gibraltar. Taseko continue d'explorer pour de nouvelles découvertes latéralement aux deux zones principales de cisaillement, à la recherche de structures parallèles à même la tonalite.

## **Transaction structurée au Canada**

- Toutes les parties prenantes de l'entente sont résidentes du Canada.

## **Termes de l'entente**

- Osisko a accepté d'acquérir la portion de Taseko de 75 % de la production d'argent (Ag) payable issu de la mine Gibraltar, jusqu'à la livraison de 5,9 millions d'onces d'argent.
- À partir du moment où Osisko aura reçu 5,9 millions d'onces d'argent, Osisko recevra une quantité d'argent (Ag) équivalente à 35 % de la production attribuable à Taseko issue de la mine Gibraltar.
- Osisko va payer à Taseko 33 millions de dollars US en espèces pour le flux argentifère en guise d'acompte sur la vente de l'argent à Osisko.
- La date d'entrée en vigueur de la transaction est le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'argent (Ag) pour lequel une livraison est effectuée pour un acheteur après le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est assujetti au flux.
- Le taux d'exigibilité de l'argent (Ag) payable sera de 90 % de l'argent contenu dans le concentré, ce qui est conforme avec les ententes d'écoulement existantes de concentré de Taseko.
- Osisko effectuera des paiements continus de 2,75\$ US à Taseko par once d'argent livrée.
- Les livraisons d'argent (Ag) seront de l'obligation subordonnée de Gibco, mais seront garanties par Taseko.
- Taseko va octroyer à Osisko 3 millions de bons de souscription d'actions ordinaires (« bons de souscription »), chaque bon de souscription donnant à Osisko le droit d'acquérir une action ordinaire de Taseko à un prix d'exercice qui sera fixé à une prime de 50 % sur le cours moyen pondéré en fonction du volume sur les 10 jours précédant la clôture. Les bons de souscription expireront le 1<sup>er</sup> avril 2020. Si, à tout moment pendant la période de validité des bons de souscription, les actions de Taseko se négocient à une prime de 25 % au-dessus du prix d'exercice sur une période de 30 jours consécutifs, Taseko peut forcer l'exercice des bons de souscription.
- La clôture de la transaction est prévue pour le début de mars 2017 et est assujettie au respect des conditions usuelles, incluant l'obtention des approbations des autorités réglementaires.

## **À propos de la mine Gibraltar**

La mine de cuivre Gibraltar est située au centre de la Colombie-Britannique, au Canada. Gibraltar est détenue à 75 % par Taseko et 25 % par un consortium japonais (Sojitz Corporation, 12,5 %; Dowa Corp., 6,25%; Furakawa Corp., 6,25 %). Gibraltar compte des réserves minérales de 3,2 milliards de lb de cuivre récupérable et 58 millions de lb de molybdène récupérable. La capacité de l'usine de Gibraltar est de 85 000 tonnes par jour (tpj). L'usinage à Gibraltar est conventionnel et consiste en un concassage typique, un broyage et un circuit de flottation. La production totale en 2016 s'est élevée à 133,2 millions de lb de cuivre et 0,9 million de lb de molybdène. Gibraltar produit un concentré de haute qualité à 28 % de cuivre (qui contient de l'argent comme sous-produit), du concentré de molybdène et, de temps à autres, des cathodes de cuivre. Le concentré de cuivre est transporté par camions jusqu'à des

installations de déchargement et de transfert sur trains opérées par le chemin de fer du CN. Les wagons sont ensuite dirigés vers le port de Vancouver où le concentré est chargé sur des cargos maritimes pour l'envoi vers la destination finale.

## À propos de Taseko

Taseko Mines Limited est un producteur de cuivre inscrit aux bourses TSX et NYSE. L'actif en production principal de la Société est la mine de cuivre Gibraltar détenue à 75 % et située au centre de la Colombie-Britannique. La Société détient aussi le projet New Prosperity, le projet de niobium Aley et le projet cuprifère Florence en Arizona.

## À propos d'Osisko

Redevances Aurifères Osisko est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. La Société détient plus de 50 redevances, incluant une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic (Canada) et une redevance de 2,0-3,5 % NSR sur la mine Éléonore (Canada). La Société maintient une solide position financière avec des liquidités de 499,2 millions de dollars en date du 31 décembre 2016 et a distribué 30,8 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires au cours des neuf derniers trimestres. La Société détient également un portefeuille d'investissements dans des sociétés publiques, incluant des participations de 13,5 % dans Minière Osisko inc., 13,3 % dans Ressources Falco Ltée et 16,9 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 2S2.

### Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :

Vincent Metcalfe  
Vice-président, relations aux investisseurs  
Tél. (514) 940-0670  
[vmetcalfe@osiskogr.com](mailto:vmetcalfe@osiskogr.com)

Joseph de la Plante  
Vice-président, développement corporatif  
Tél. (514) 940-0670  
[idelaplante@osiskogr.com](mailto:idelaplante@osiskogr.com)

## Réserves minérales et ressources

Les réserves minérales et les ressources minérales pour le gisement Gibraltar en date du 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Catégorie (seuil de coupure à 0,20 % Cu)	Tonnage (M tonnes)	Teneur		Métal récupérable	Metal contenu
		Cu (%)	Mo (%)	Cu (G lbs)	Cu (G lbs)
<b>Réserves P&amp;P</b>	722	0,26	0,008	3,2	3,7
<b>Ressources M&amp;I</b>	1 066	0,25	0,008	-	5,3

L'estimation des ressources et réserves a été complétée par l'équipe minière de Gibraltar sous la supervision de Scott Jones, P.Eng., vice-président, ingénierie et personne qualifiée tel que défini par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. M. Jones a vérifié les méthodes utilisées afin de déterminer la teneur et le tonnage dans le modèle géologique, a revu le plan minier à long terme et dirigé l'évaluation économique mise à jour. Les estimations ont utilisé des prix pour les métaux à long terme de 2,75 \$US/lb pour le cuivre et 11,00 \$US/lb pour le molybdène, et un taux de

change de 0,85 \$CAD/\$US. M. Jones a révisé ce communiqué. Les réserves et les ressources ont été mises à jour le 31 décembre 2015.

M. Luc Lessard est la personne qualifiée pour ce communiqué de presse, tel que défini par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, et a révisé et vérifié l'information technique contenue dans ce document. M. Luc Lessard est un employé de Redevances Aurifères Osisko et n'est donc pas indépendant.

### **Énoncés prospectifs**

*Certains énoncés compris dans ce communiqué peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des produits de base, les perspectives et occasions d'affaires sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés prospectifs (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves et les ressources et les onces d'équivalent en or sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, mais sans s'y limiter, la performance des actifs d'Osisko, la réalisation des bénéfices anticipés découlant des investissements et la transaction avec Taseko. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : la fluctuation des prix des commodités qui sous-tendent les redevances détenues par Osisko (or et argent); les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires dans les gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes d'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance; l'influence des évolutions macroéconomiques; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles, ou sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou un autre droit; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou un autre droit; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une des propriétés dans laquelle Osisko détient une redevance ou d'autres intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques inhabituelles ou imprévues et métallurgiques, des affaissement ou des effondrements de terrains, les inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basées sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant, mais sans s'y limiter : l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou d'autres intérêts par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faite par les propriétaires ou les opérateurs de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des commodités qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; aucun changement défavorable à l'égard d'une propriété dans laquelle Osisko détient une redevance ou autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient entraîner que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus.*

*Pour plus de détails au sujet de ces facteurs et hypothèses ainsi que des autres facteurs et hypothèses qui sous-tendent les énoncés prospectifs émis dans le présent communiqué, se reporter à la section intitulée « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée auprès des commissions en valeurs mobilières canadiennes, et disponibles en versions électroniques sous le profil de l'émetteur d'Osisko sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») aux États-Unis, sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov). L'information prospective présentée dans le présent communiqué reflète les attentes de la Société au moment de l'émission du présent communiqué et est sujette à changement après cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par la loi.*